



MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE
ET DU COMMERCE
REPUBLIQUE DU BÉNIN

Route de l'Aéroport
01 BP 363 Cotonou Bénin
Tél.: +229 21 30 24 63
Fax : +229 21 30 70 31
<https://www.commerce.gouv.bj>
commerce@gouv.bj

Cotonou, le 23 janvier 2026

N° MIC/2026D/38/MIC/DC/SGM/DConc/SCRF/SA

COMMUNIQUÉ

La Ministre de l'Industrie et du Commerce communique :

Il m'a donné de constater que pendant les périodes de carême, certains commerçants mettent sur le marché des coffrets cadeaux contenant des produits dont les dates de péremption sont expirées ou imminentes sans en informer les acheteurs. Cet état de chose crée des préjudices aux consommateurs qui, au moment de l'utilisation de ces produits, se rendent compte qu'ils sont déjà périmés.

J'invite les opérateurs économiques à s'abstenir de ce comportement qui constitue un acte de tromperie du consommateur dont la sanction est prévue par les dispositions de la loi n°2007-21 du 16 octobre 2007 portant protection des consommateurs en République du Bénin.

Je rassure la population que mes services compétents sont d'ores et déjà instruits à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les activités de contrôle soient renforcées sur toute l'étendue du territoire national pendant cette période.

Toutefois, j'invite les consommateurs à une vigilance accrue et à la vérification systématique des dates de péremption de tous les produits contenus dans les coffrets cadeaux avant tout achat.

Pour toutes informations complémentaires ou dénonciations, veuillez-vous adresser à la Direction de la Concurrence ou à la Direction Départementale de l'Industrie et du Commerce de votre localité.

.

Pour la Ministre de l'Industrie et
du Commerce et P.O.

Le Secrétaire Général du Ministère,



Éric Kader GBIAN TABE

